

# CHRONIQUE

## de la Semaine

Hebdomadaire d'informations générales, d'analyses et de publicité  
[www.chroniquedelasemaine.com](http://www.chroniquedelasemaine.com)

FAIT DIVERS

**ATTAQUE À MAIN ARMÉE :  
DES GANGSTERS PRÉSUMÉS  
DONT UN PASTEUR ARRÊTÉS**

Amélioration du climat des affaires au Togo :  
**Le nouveau Code des investissements  
voté depuis mardi dernier**

## Elections locales : La Cour Suprême valide définitivement les listes de candidatures



Akakpovi Gamatho, Président de la Cour Suprême

**Certaines listes repêchées ( la Voix des sans Voix, la C14 rénovée, l'UNIR...) et d'autres rejetées ( l'ANC "Ensemble pour le Togo", l'UFC ...)**

P3

## L'impossible alliance de l'opposition pour les prochaines élections

**Jean-Pierre Fabre inflige une claque à Mgr Kpodzro qui prône une unicité d'action**

P.3



Jean-Pierre Fabre, Président national de l'ANC



Mgr Philippe Fanoko Kpodzro, Archevêque Émérite de Lomé

## Séjour du chef de l'Etat à Londres :

**Echanges fructueux entre Faure Gnassingbé et les officiels britanniques**

P.4



Faure Gnassingbé en pleins échanges à Leading business forum

L'association TERREAU Fertile au sujet de l'entrepreneuriat et la promotion de l'investissement :

**« Il ne faut jamais entreprendre par défaut »**

P.2



Mme Biléyo DONKO

Facilitation d'accès aux informations dans le monde des affaires au Togo :

**Un guide pratique vient de voir le jour**



L'association TERREAU Fertile au sujet de l'entrepreneuriat et la promotion de l'investissement :

## « Il ne faut jamais entreprendre par défaut »

**L'association TERREAU Fertile, au cours de sa première conférence tenue le samedi le 8 juin 2018 à l'hôtel LE GUIDE à Lomé, a sensibilisé la population sur importance de l'entrepreneuriat. Les échanges, lors cette rencontre présidée par la première responsable de ladite association, Mme Bilèyo DONKO, ont porté essentiellement sur le modèle d'entrepreneuriat à suivre, la présentation du Plan National du Développement (PND) et le Leadership féminin.**

Créée en janvier 2019, TERREAU Fertile, une association à but non lucrative, œuvre particulièrement pour la promotion des investissements, de l'entrepreneuriat et la facilitation des échanges. Faire du Togo un hub d'excellence pour la promotion d'investissement, encourager la jeunesse à entreprendre et permettre également par son recours à l'administration et aux structures publiques et privées de faciliter les échanges avec les porteurs des projets, sont là les objectifs primordiaux du TERREAU Fertile. C'est dans cette droite ligne que cette jeune association a initié cet atelier d'information et de sensibilisation sur l'entrepreneuriat, le PND et le Leadership féminin afin d'outiller la jeunesse sur les conduites à observer et aussi sur les opportunités qu'offre l'Etat togolais pour la réussite des projets. Pour M. Ayao Philippe AWAGA, expert en entrepreneuriat, qui a entretenu l'assistance sur le mo-

dèle d'entrepreneuriat à suivre, aucun projet ne peut prospérer si son initiateur n'a ni vision ni ambition ou encore la passion et la discipline pour l'activité dans laquelle il s'est lancé. Un bon entrepreneur doit aimer ce qu'il entreprend, il doit faire en sorte que son activité résolve un besoin de la population, il doit être optimiste en mobilisant toutes les ressources nécessaires pour la réussite du projet. Selon le communicateur, c'est à ces seules conditions qu'un entrepreneuriat peut être un modèle à suivre. « Il ne faut pas entreprendre par défaut, il faut penser votre projet et sa vision, » a martelé M. Philippe AWAGA. « Pensons grand et commençons petit », a-t-il poursuivi. Développant la deuxième communication, M. Désiré BENISSAN-GBIKPI chef d'entreprise et formateur en entrepreneuriat, a passé au peigne fin sur les contenus des trois axes que comporte le Plan National du Développement (PND) du Togo pour la période 2018- 2022. Ceci dans l'inten-



Photo de famille

tion d'amener les participants à trouver leur part dans cet ambitieux programme qualifié de boussole du Togo, pour le développement de leurs affaires. Selon lui, le PND est une solution multiforme que le gouvernement apporte à la population sur tous les plans. Il a en outre loué les réformes réalisées par l'Etat togolais dans le but de faciliter la création d'entreprises et invité les jeunes à tirer le maximum d'intérêt de ce cadre favorable aux affaires qu'est devenu le Togo. Dans sa présentation du troisième thème intitulé : « Leadership féminin », la présidente de la Jeune Femme Leader (J FL-TOGO 2018), Mme Eméfa AKPALU, a relevé les menaces d'ordre général qui freinent l'émergence de la gent féminine dans plusieurs domai-

nes, notamment les préjugés, les intimidations, la peur et les croyances. Elle a cependant, invité ses consœurs à une bonne formation, au travail bien fait et à l'excellence en tout. C'est à ce prix, selon elle, que la femme peut briser la longue liste des considérations erronées qui étouffent ses compétences. Elle a également encouragé la jeunesse féminine à lutter sans cesse pour se positionner à tous les niveaux à l'instar des hommes par leur mérite car, selon elle, plusieurs Etats dont le Togo mettent aujourd'hui en exergue dans leur politique les valeurs et les compétences de la femme. Il revient donc à celle-ci de se battre pour honorer cette vision des gouvernants. La présidente de l'association TERREAU Fertile, Mme

Bilèyo DONKO, a de son côté, demandé à tous les hommes et femmes participant à cette conférence d'être de véritables graines semées dans ce terreau fertile qui deviendront de grands arbres porteurs de beaux fruits pour le bonheur de la société togolaise. Après six mois seulement d'existence, l'association a réalisé, en dehors de cet atelier, bien d'autres activités à savoir : l'organisation des conférences débat sous les thèmes l'inclusion financière et l'entrepreneuriat ainsi que la mise en terre de nombreux plants le 1<sup>er</sup> juin dernier pour lutter contre le réchauffement climatique. Elle compte en outre, organiser du 9 au 11 octobre 2019, un grand salon d'échange qui se veut un creuset, un canal et un cadre propice pour les porteurs de projets, les investisseurs et les partenaires au développement afin de faire la promotion de l'investissement dans le pays. Pour le succès de ce rendez-vous qui sera placé sous le thème « la technologie, un levier pour la promotion des investissements et la promotion de l'entrepreneuriat », Mme Bilèyo DONKO lance un appel aux éventuels partenaires et aux bonnes volontés.

Daniel A.

## Facilitation d'accès aux informations dans le monde des affaires au Togo : Un guide pratique vient de voir le jour

**Conçu et élaboré par une équipe pluridisciplinaire chapeauté par l'initiateur M. Jean Paul Agboh-Ahouélé, directeur Général de l'agence Focus YAKOU, le Guide pratique des affaires au Togo, édition 2019, a été présenté au public le mardi 11 juin dernier à l'hôtel Onomo à Lomé au cours d'une table ronde, axée sur le Climat des affaires au Togo, placée sous le thème « Doing Business, Réformer pour améliorer les performances des entreprises ». Cet ouvrage se veut un recueil d'informations de nature juridique, économique, financière et fiscale, qui renseigne sur le cadre des affaires dans le pays.**

Ce document de 132 pages comporte cinq grandes parties : la présentation du Togo ; créer et administrer une entreprise au Togo ; les opportunités d'investissement et de financement ; le coût des facteurs de production, et les informations pratiques. Destiné aux investisseurs, aux opérateurs économiques, aux praticiens ainsi qu'à tous ceux qui s'intéressent à l'environnement des affaires au Togo, ce guide apporte des réponses claires et pratiques à leurs interrogations en leur permettant d'accéder plus librement et plus facilement aux informations nécessaires pour l'évaluation de leurs investissements au Togo. Pour Jean Paul Agboh Ahouélé, directeur de Focus Yakou, le docu-

ment ne présente pas une analyse prospective de la situation économique dans le pays mais comme son nom l'indique, «



Le Guide pratique des affaires au Togo exposé lors du lanceent

c'est un guide qui accompagne et qui donne des informations précises dont chacun a besoin dans sa pratique de tous les

jours pour investir, administrer son entreprise ou mener à terme son projet ». Il précise que le guide sera publié annuellement et la prochaine parution interviendra au deuxième trimestre de l'année 2020. « Ce sera une version actualisée avec toutes les données sur l'amélioration du cadre législatif et autres », informe-t-il avant de souligner que les questions sur l'économie et l'investissement sont au cœur des préoccupations au Togo et que le lancement du document au cours d'une table-

ché au prix de 10000 FCFA et disponible dans les ambassades, vient à juste titre accompagner le gouvernement pour la réussite du FORUM TOGO-UE qui se veut un cadre d'orientation pour faire connaître aux investisseurs locaux, internationaux et à la diaspora togolaise les grands enjeux économiques et les opportunités d'investissement et de financement pour le secteur privé, afin d'engager leur participation dans le développement durable et inclusif du Togo, surtout dans les secteurs prioritaires du Plan National de Développement (2018-2022). Car, selon Jean-Paul ABGOH-AHOUELETE, plusieurs pays ont lancé, tout comme le Togo, leur plan national de développement, il revient donc à chaque nation de mettre les moyens d'accessibilités de son territoire pour attirer plus de partenaires économiques. Notons que la rencontre a été animée par d'éminents spécialistes panélistes togolais et étrangers, notamment : Me Liciano HOUNKPONOU avocat au barreau de Cotonou et de paris, Credo MENSAH-DZRAKU Associé-Gérant Perform Strategy

& Co, Ronke-Amoni OGUNSULIRE, représentant de l'International Finance Corporation (IFC, du Groupe Banque mondiale), Edem TENGUE directeur de la société Maersk Line.

Daniel A.

**CHRONIQUE**  
*de la Semaine*

63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest  
Récépissé n°0338/05/03/08  
15 BP : 82 Lomé - Togo  
Tél: 23 20 92 75 / 90 01 21 69

**Directeur de la Publication**  
**ALIZIOU ESSODINA**  
90 01 21 69

**REDACTION**

Carole AGHEY  
A. KAPO  
B. Talom.  
Jean-Pierre B.  
Daniel ASSOTE

**Imprimerie SDR**  
Tirage : 2000 ex.

## Elections locales : La Cour Suprême valide définitivement les listes de candidatures

Certaines listes repêchées ( la Voix des sans Voix, C14 rénovée, UNIR...) et d'autres rejetées ( l'ANC "Ensemble pour le Togo", l'UFC ...)

*Les Togolais s'apprêtent à se rendre aux urnes pour élire, après 32 ans, leurs conseillers municipaux le 30 juin prochain. Si la coalition de l'opposition avait appelé au boycott du scrutin du 20 décembre comptant pour les élections législatives, elle n'entend plus le faire pour les locales. Malgré l'éclatement de cette coalition dénommée C14, la plupart des partis qui la composent sont en ordre de bataille pour gérer nos communes. La Cour Suprême à qui incombe la lourde charge de valider les dossiers des candidats vient de rendre publiques les listes définitives des différents partis politiques et autres indépendants qui se bousculent à la porte de nos mairies.*

Seulement voilà, après le dépôt à la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), les dossiers ont fait un tour au ministère de l'Administration territoriale avant de chuter à la Cour Suprême, l'organe chargé de valider les listes. L'article 284 du Code électoral indique clairement qu'en cas d'invalidation d'une liste, la tête de liste invalidée se pourvoit immédiatement en cassation devant la chambre administrative de la Cour suprême qui devra rendre sa décision dans les 48 heures. C'est ce qui a été fait. Contrairement au boucan de l'ANC du fait de la non validation de quatre de ses listes, le parti au pouvoir n'a pas non plus été ménagé, garde sa sérénité. Les listes Oti Sud, d'Assoli et d'Agoé-Nyivé 2 ont été rejetées. Mais après avoir fait recours à la chambre administrative de la Cour suprême, celle-ci a, comme pour les autres recours, validé certaines listes qui répondent aux prescriptions du Code électoral et rejeté définitivement d'autres qui présentent des manquements. C'est ainsi que quatre listes ANC ont été rejetées au même moment, les listes du parti UNIR de l'Oti Sud et Assoli ont été définitivement rejetées. Selon une source proche de la chambre administrative de la Cour suprême, à Assoli, la liste du parti UNIR a été rejetée alors que celle de l'ANC est validée. Et pourtant le parti de Jean-Pierre Fabre passe son temps à faire croire au monde entier que ce sont ses listes seulement qui ont été rejetées. Au cours d'une conférence de presse hier mercredi, la tête de liste de l'ANC dans la commune du Golfe 2, Eric Dupuy fulminait : «Je sais que je n'obtiendrai pas gain de cause devant cette Cour. Mais il

faut dénoncer. Moi, je m'en fous. Je n'ai pas besoin d'être maire ou d'être conseiller municipal pour vivre. Mais je me bats pour que ça change, pour que tout le monde respecte la loi dans ce pays. Il faut que la Cour Suprême respecte le Code électoral, notamment l'article 284 qui ne l'autorise pas à annuler ou invalider l'inscription d'un Togolais sur une liste électorale ». Or au même moment où le secrétaire national chargé de la communication de l'ANC faisait croire que sa liste a été invalidée arbitrairement, celle de UNIR était également rejetée dans Oti Sud et Assoli. Mais par contre la liste de Agoé-Nyivé 2 de UNIR a été validée tout comme la liste « la Voix des Sans Voix » de Komi Edoh dans Golfe 2 et celle de la C14 rénovée dans la commune d'Agoé Nyivé 5.

Tout porte à croire que la Cour suprême a fait un tra-



Akakpovi Gamatho, Président de la Cour Suprême

vail professionnel en tenant compte des remarques faites par la CENI et le ministère de l'Administration territoriale et des collectivités locales qui vérifie l'authenticité des documents administratifs. Et c'est la Cour suprême qui valide et rend publique la liste selon l'article 283 du code électoral. Malheureusement, à l'ANC les juristes chevronnés qui sont des cadres du parti, ne font pas la même lecture des articles 283 et 284 qui confèrent un rôle important à la Cour suprême dans le traitement des dossiers des candidats. Ils n'ont pas pu informer leur camarade Eric Dupuy que c'est la chambre administrative de la Cour suprême qui publie les listes et qui reçoit également les recours. L'on s'interroge si la chambre administrative n'est pas habilitée à valider les lis-

tes comme l'indique Eric dans sa colère morbide contre l'institution qui n'a fait que son travail d'une manière impartiale. Il a même ignoré que des listes du parti au pouvoir ont été aussi recalées.

### La liste de Pascal Bodjona invalidée

S'il est une liste qui fait du buzz sur les réseaux sociaux, c'est celle de l'ancien ministre de l'Administration territoriale, Pascal Bodjona. Cette liste a également été rejetée par la Cour suprême. C'est le ministre de l'Administration territoriale, Payadowa Boukpepsi, qui a expliqué que la liste a été présentée sous la bannière d'une ONG apolitique. « Cette organisation est une ONG apolitique, donc n'a pas le droit de présenter des candidats. Si elle veut

faire la politique, il faut la dissoudre et créer un parti politique. C'est mon analyse. La loi dit de donner le nom qu'on veut aux listes. Mais si on donne le nom d'une association apolitique pour dire qu'on va être candidat au nom d'une association, il y a un problème », a-t-il expliqué tout en indiquant que c'est une décision judiciaire et qu'il ne donne que son avis personnel.

Ce qui est évident, c'est que la Cour suprême a fait son travail selon les prescriptions du Code électoral. Et aucun parti n'a été favorisé, même des listes du parti au pouvoir ont été rejetées. Eric Dupuy ferait mieux de garder son calme et de présenter des documents fiables aux prochaines élections locales. Sa liste a été recalée tout comme certaines des autres partis politiques.

Aux dernières nouvelles, nous apprenions que les deux listes de UNIR et la liste du NET d'Assoli auraient été validées en dernier ressort par la Chambre administrative de la Cour suprême hier mercredi. Cette institution est à pied d'œuvre pour permettre aux Togolais de choisir en toute transparence les conseillers municipaux le 30 juin prochain.

Aliziou Dominique

## L'impossible alliance de l'opposition pour les prochaines élections Jean-Pierre Fabre inflige une claque à Mgr Kpodzro qui prône une unicité d'action

*Depuis quelque temps, des voix s'élèvent pour critiquer le président national de l'Alliance Nationale pour Changement (ANC) pour avoir claqué la porte à la C14 sans pour autant avoir achevé la lutte. Parmi ces critiques, figure en bonne place, l'Archevêque Emérite de Lomé, Mgr. Philippe Fanoko Kpodzro qui n'a de cesse de monter au créneau pour appeler l'opposition à une unicité d'action, dans la perspective des prochaines élections.*

Non content de ces reproches sans cesse renouvelés à son encontre, le leader de l'ANC a tenu mardi dernier, au siège de son parti, une rencontre avec la presse au cours de laquelle il a, entre autres, répondu à ses détracteurs, sur le même registre. Pour Jean-Pierre Fabre, il n'a jamais demandé

la permission à personne avant d'intégrer la Coalition des 14 partis de l'opposition avec un objectif bien défini : travailler pour faire pression sur le régime pour la réalisation de l'alternance. Mais étant donné que la C14 a échoué dans sa mission, il était de bon ton qu'il quitte la barque.



Jean-Pierre Fabre, Président national de l'ANC



Mgr Philippe Fanoko Kpodzro, Archevêque Emérite de Lomé

«J'ai dit que je ne veux plus être dans la Coalition des 14, vous m'insultez sur les réseaux sociaux, sur les radios. Je m'en fous. Est-ce que je suis allé à la C14 en vous demandant la permis-

sion ? Non. Je suis allé à la C14 pour travailler. Mais lorsque nous avons constaté que la C14, au lieu de s'occuper de l'unité d'action, s'occupe d'alliance électorale, nous

Suite à la page 4

Séjour du chef de l'Etat à Londres :

## Echanges fructueux entre Faure Gnassingbé et les officiels britanniques

*Le séjour londonien du chef de l'Etat qui s'inscrit dans le cadre de la promotion du Plan National pour le Développement (PND) n'a pas été de tout repos. Faure Gnassingbé a rencontré nombre de personnalités du monde diplomatique et politique en vue, entre autres du renforcement des liens de coopération politique et diplomatique entre le Togo et le Royaume Uni. Des questions économiques et sécuritaires ont également été au menu des entretiens du Président de la République togolaise avec ses hôtes. Le point des activités de Faure Gnassingbé au cours de son séjour du 04 au 07 juin 2019 à Londres.*

Selon une note de presse rendue publique le 07 juin 2019, Faure Gnassingbé a démarré ses activités le mardi 04 avril 2019, par une rencontre avec Mme Harriet Baldwin, ministre britannique pour l'Afrique et le Développement international. Les échanges entre les deux personnalités ont porté sur le renforcement des relations commerciales entre le Royaume Uni et le Togo. Par la suite, le président togolais a conféré avec un groupe de parlementaires et d'hommes d'affaires et des représentants du secteur privé britannique ayant marqué leur vif intérêt d'investir dans le cadre du PND. Le député du Parlement de Romfort et porte-parole du groupe des députés et hommes d'affaires, Andrew Rosindell, s'est d'ailleurs félicité, à la fin de la rencontre, de la qualité des échanges. Il a apprécié à leur juste valeur, les initiatives en cours en vue du renforcement des liens de coopération existant fort heureusement entre la Togo et son pays.

Pour lui, « Il s'agit d'une coopération véritable et cela ne se fait pas sans le secteur privé qui est tout de même, le cœur de nos activités, d'où la présence des représentants du secteur privé, à la réunion de ce matin ». M. Rosindell a affirmé que le Togo et le Royaume Uni ont davantage de relations de coopération à favoriser également entre les deux parlements. Sur la question de l'adhésion du Togo au Commonwealth, le député du Parlement de Romfort a été clair : « Quant à moi, le Togo devrait justement adhérer au Commonwealth », a-t-il déclaré. La note indique que le jeudi 06 juin, le président togolais a eu des discussions au ministère du Commonwealth, avec le Secrétaire Général de l'organisation, Patricia Scotland. Le partenariat entre le Commonwealth et le Togo permettrait de diversifier les partenaires économiques de l'Etat en dehors de l'espace francophone, précise-t-elle. Le Commonwealth, est une organisation intergouvernementale regroupant



Faure Gnassingbé en pleins échanges à Leading business forum

majoritairement les anciennes colonies de l'Empire britannique. Le vendredi, le Chef de l'Etat togolais a été reçu par le ministre de la Défense, Lancaster. Les discussions entre les deux hommes ont porté sur des questions relatives à la paix, la sécurité, la méridionalisation du terrorisme, du radicalisme et de l'extrémisme violent. Le renforcement de la coopération sécuritaire entre les deux pays n'a pas été passé sous silence. Rappelons qu'au premier jour de son séjour à Londres, le Président de la République, Faure Essozimna GNASSINGBE, a été convié par la prestigieuse Chatham House, à communiquer autour de la situation sécuritaire en Afrique de l'ouest et le rôle du Togo. Sans détour, il a édifié son auditoire composé de nombreuses personnalités du monde diplomatique, des affaires et de la société, ainsi que d'amis du Togo, par sa

présentation du contexte régional marqué par la méridionalisation de la menace terroriste. Evoquant la persistance de l'insécurité dans le Sahel et de la conta-

mination qui affecte progressivement les États côtiers, Faure Gnassingbé a plaidé pour une prise de conscience générale et une réponse concertée et coordonnée. Il a en outre, notamment insisté sur la nécessité du maintien d'un cadre de coopération avec les partenaires en mettant davantage l'accent sur les relations commerciales et l'investissement dans les secteurs créateurs d'emploi car « la croissance inclusive et la prospérité partagée sont les meilleurs remparts à la radicalisation et à l'extrémisme violent ».

Ricardo

## Fait divers

### ATTAQUES À MAIN ARMÉE: DES GANGSTERS PRÉSUMÉS DONT UN PASTEUR ARRÊTÉS

A Daloa, la police a mis la main sur des gangsters présumés. Et la surprise parmi ces individus, c'est un homme de Dieu, un pasteur précisément.

Selon nos sources, le 14 février 2019, dame D.G, comptable, se présente au commissariat de police du 1er arrondissement. Elle explique que la veille, elle a été victime d'une attaque à main armée à son domicile, au village-quartier de Balouzon. Attaque au cours de laquelle, les bandits ont emporté la somme de 72 000 F Cfa, un téléphone-portable, des documents administratifs, un trousseau de clés et un morceau de pagne. Elle est donc là, pour déposer plainte.

Le même jour, les policiers ouvrent rapidement une enquête. Et les investigations technologiques qu'ils mènent, leur permettent de tracer un des suspects, grâce au téléphone-portable volé à la victime. Ce dernier, les policiers l'appâtent et mettent la main sur lui avec aisance. Il s'agit de N. Kevin, revendeur de téléphones-portables au marché noir, au quartier « Commerce » de la ville de Daloa.

Interrogé, il ne ruse pas et avoue que le téléphone fait partie du butin emporté à la suite de l'attaque du logis de la comptable. Puis, de citer son complice. Le nommé S. Hyacinthe alias « Doudou ».

Ce gars est appréhendé les moments suivants. Et lui aussi se montre « bavard », en balançant celui qu'il présente comme étant le comparse qui garde les armes de la bande, après les assauts. Et qui pour ce rôle, bénéficie chaque fois de sa part du butin. Au grand étonnement des enquêteurs, ce dernier, M. Raphaël, était jusque-là connu pour être un pasteur avisé.

Mais comment un guide religieux peut-il s'inscrire dans la logique du Diable ? Les policiers qui l'arrêtent, n'en reviennent pas. Donc ses prêches, ses sermons... tout ça, c'était juste pour dire à ses ouailles, « faites ce que je dis, ne faites pas ce que je fais ». Dieu du Ciel !

Plus tard, tous sont déférés devant le parquet et placés sous mandat de dépôt. En attendant que la Justice vienne établir ou non, leur culpabilité.

Julien LENOIR (Correspondant régional)

## L'impossible alliance de l'opposition pour les prochaines élections

### Jean-Pierre Fabre inflige une claque à Mgr Kpodzro qui prône une unicité d'action

avons jugé bon de quitter. Personne ne nous a suppliés avant qu'on y soit, et personne ne va nous supplier pour que nous y retournions», a-t-il noté.

Ce message d'une limpidité cristalline s'adresse à n'en plus douter, à ceux qui ne supportent pas le départ de l'ANC de la C14 pour les besoins de la cause, entre autres, l'Archevêque Emérite de Lomé, Mgr Philippe Fanoko Kpodzro qui depuis quelque temps s'érige en un stratège politique de l'oppo-

sition farouchement attaché à la stratégie unitaire.

Il y a seulement quelques jours, ce prélat a invité des figures de l'opposition pour les exhorter à aller aux prochaines élections en rangs serrés. Il a poussé l'outrecuidance jusqu'à sermonner les anciens responsables de la C14 à cause de leur faible pour les doux billets de CFA. Mgr Kpodzro a déclaré au cours de la rencontre que ces opposants sont corrompus.

A Jean-Pierre Fabre qu'il n'a pas du tout épargné

de ses critiques, il a demandé de faire preuve d'humilité en vue de la fédération des forces de l'opposition dans la perspective des prochaines échéances.

Maintenant que le président de l'ANC que le prélat ne cesse d'interpeller vient de révéler le fond de sa pensée pour ce qui est de la suite de la lutte pour la réalisation de l'alternance, ses détracteurs n'auront d'autre alternative que d'aller mieux se pourvoir ou au pire des cas, se faire foutre.

## Production agricole au Togo : des chiffres encourageants

# Au total 3.498.418 tonnes de produits vivriers enregistrés

*Au 4ème trimestre 2018, les exportations des pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) ont grimpé jusqu'à 958,1 milliards, soit une hausse de 38,6%, par rapport au 3ème trimestre de la même année. Cette performance qui témoigne de la bonne tenue des exportations dans tous les États membres, a été réalisée en grande partie par la Côte d'Ivoire (+77%), le Togo (+58,5%) et le Burkina Faso (+40,5). Font exception, le Bénin, la Guinée Bissau et le Mali qui ont enregistré un faible taux d'exportation sur la même période. Avec la baisse du prix de la noix de cajou, la Guinée Bissau a été l'État de l'Union dont les exportations ont le plus chuté (-72,7%) au cours du trimestre. De son côté, le Mali a enregistré des exportations en recul durant toute l'année 2018.*



Un champ de maïs

Selon des sources dignes de foi, dans l'espace UEMOA, au niveau de la production agricole comptant pour la campagne 2017/2018, le Togo enregistre 3.498.418 tonnes en production vivrière (en hausse de 10,6%) et 156.349 tonnes en production d'exportation (en hausse de 2,1%). Cependant, cette performance n'échappe pas à l'inflation de plus en plus galopante. Toutefois, la dynamique de l'inflation relevée au niveau des États membres de l'Union indique

que, par rapport au troisième trimestre de l'année 2018, les hausses de prix relativement importantes relevées dans certains États membres, notamment en Guinée-Bissau (+2,5%) et au Burkina Faso (+1,5%), ont, non seulement, été atténuées par la relative stabilité des prix en Côte d'Ivoire (+0,2%), au Sénégal (+0,3%) et au Togo (+0,1%), mais aussi par les baisses de prix enregistrées au Niger (-4,2%) et, dans une moindre mesure, au Mali (-0,7%). Ces évolutions expliquent la stabilité des prix

observée en variation trimestrielle. En glissement annuel, l'évolution à la hausse de l'indice global régional a notamment été portée par la hausse des prix au Togo (+2,2), dans un contexte où les prix se sont affichés en hausse modérée dans les deux premières économies de l'Union, à savoir la Côte d'Ivoire (+1,2%) et le Sénégal (+0,6), et aux hausses de prix relativement importantes survenues en Guinée-Bissau

(+4,7%) et au Burkina Faso (+3,1%). Par rapport au quatrième trimestre de l'année 2017, seul le Niger a affiché une baisse de prix (-1,7%). Dans l'espace de l'Union monétaire, on enregistre des baisses de 1,1% et de 0,8% des prix des produits frais, respectivement au Sénégal et au Niger. Une situation qui a notamment compensé la relative stabilité des prix desdits produits en Côte d'Ivoire (+0,1%) et les hausses relevées en

Guinée-Bissau (+2,3%) et au Togo (+1,8%). S'agissant des prix des produits énergétiques, ils ont enregistré une hausse modérée de 0,9%, notamment entraînée par les augmentations de prix observées en Guinée-Bissau (+6,0%), en Côte d'Ivoire (+2,5%) et au Bénin (+1,9%). Ces hausses de prix n'ont été que partiellement atténuées par les baisses relevées au Togo (-0,6%) et au Mali (-0,1%). Créances nettes sur l'administration centrale. Au terme du quatrième trimestre 2018, il ressort de l'analyse des données conjoncturelles sur la situation monétaire de l'Union que la position nette globale des administrations publiques vis-à-vis du secteur bancaire s'est établie à 4047,3 milliards au dernier trimestre 2018, contre 3458,9. De l'avis de la mission de supervision, le

Suite à la page 7

## Amélioration du climat des affaires au Togo :

# Le nouveau Code des investissements voté depuis mardi dernier

*La loi portant Code des investissements en République Togolaise a été adoptée le mardi 11 juin dernier à l'Assemblée nationale. Ce code qui s'impose comme un instrument juridique déterminant pour le gouvernement dans le but d'attirer davantage d'investissements, se révèle indispensable pour la poursuite de sa politique de développement économique et social conformément aux normes internationales en vigueur.*

Selon le ministre de l'Économie et des Finances, Sani Yaya, qui intervenait à l'issue du vote, « Ce nouveau dispositif en matière d'investissement, qui est une réforme majeure, revêt, faut-il le rappeler, une importance capitale pour notre économie et nos investisseurs. Le gouvernement a entrepris ces dernières années des initiatives louables dans le but de rendre notre pays plus attractif en matière d'investissement. A ce titre, d'importantes réformes ont été engagées et ont permis d'améliorer sensiblement le climat des affaires.

Ce code qui a trait aux objectifs du Plan National de Développement, a pour objectifs, entre autres, la redynamisation des activités économiques, la stimu-

lation des investissements et la création de la richesse pour une croissance soutenue et inclusive, ainsi que la promotion de l'emploi, à en croire Sani Yaya. Pour le ministre, la nouvelle loi, comporte des innovations majeures. Entre autres, le recours à des incitations proportionnelles à l'importance des investissements réalisés et à l'emploi, l'amélioration des incitations fiscales suivant les zones d'implantation des entreprises, l'introduction de la notion de statut de siège régional d'entreprises internationales ou de centre opérationnel de ces mêmes entreprises permettant des incitations à l'emploi renforcées dans l'octroi de ce statut. La fusion des régimes d'agrément et de déclaration au sein d'un même régime, la



Sani Yaya, ministre de l'Économie et des Finances

simplification des formalités à travers l'opérationnalisation de l'Agence nationale de Promotion des Investissements et de la Zone Franche (API-ZF) en tant que guichet unique et un suivi plus renforcé des investissements permettant le contrôle des engagements pris et une visibilité accrue sur l'ensemble des agréments accordés, telles sont les opportunités également offertes par le nouveau code.

Il faut noter par ailleurs, la célérité dans l'instruction des dossiers d'agrément dont le délai est fixé à 30 jours maximum, et la limitation des

régimes dérogatoires aux seuls agréments dérogatoires confirmés par voie législative que garantit ce nouvel instrument adopté mardi dernier par les élus du peuple. L'adoption de ce nouveau code fait suite à une série d'actions d'envergure menées en amont par le gouvernement togolais : la mise en place d'une cellule « climat des affaires » qui présente chaque jour au chef de l'État un tableau de bord des avancées des réformes.

Avec un code couleur simple et sans ambiguïté, du rouge au vert. Pour amélio-

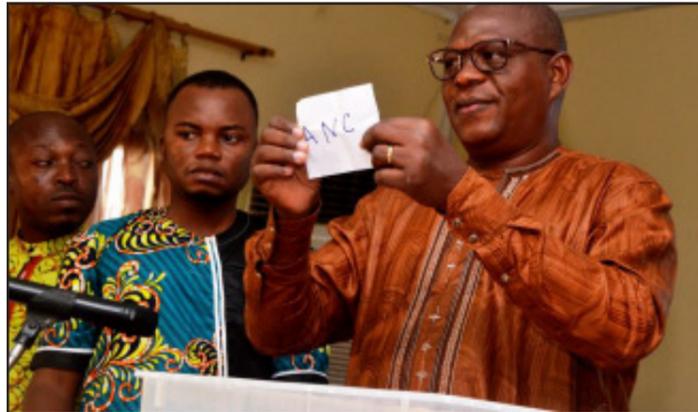
rer le climat des affaires au Togo, un comité de suivi composé des secrétaires généraux de la présidence et de la primature, ainsi que de représentants du secteur privé (patronat et chambre de commerce), a été créé. Pour convenablement appuyer cette structure, il a été mise en place des comités sectoriels portant sur la gouvernance, la compétitivité commerciale, les infrastructures, l'attractivité économique, etc.

En dehors des plans d'action destinés à améliorer les résultats du pays au regard des différents indicateurs définis par le classement « Doing Business » de la Banque mondiale auxquels les travaux de ces comités doivent aboutir, on note également l'adoption rapide du code des investissements, ainsi que l'établissement d'un cadre pour les partenariats public-privé (PPP).

Ricardo

# Elections locales : L'ordre de passage des candidats sur les médias officiels est connu

La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) a procédé, samedi 8 juin dernier, à son siège à Lomé, au tirage au sort de l'ordre de passage des candidats sur les médias officiels, dans le cadre de la campagne pour l'élection des conseillers municipaux du 30 juin prochain.



Le tirage au sort

Après analyse des dispositions de l'article no O1/HAAC/19/P du 28 mai 2019 et en raison du caractère spécial des élections locales, l'instance de régulation des médias au Togo (HAAC) a dû réviser partiellement cet article. Elle a organisé, pour cela, une séance plénière, tenue samedi, avant la cérémonie de tirage au sort. L'opération de ce tirage au sort a été officinée par Me André Sama Botcho, huissier de justice, en présence des représentants des partis politiques, regroupements de partis et de candidats indépendants dont les listes ont été validées par la Cour suprême.

La nouvelle modification, introduite à cet article, donne ainsi quitus aux partis politiques, regroupements de partis politiques ou listes de

candidats indépendants ayant fait acte de candidature sur au moins la moitié (50%) des 117 communes, à passer leurs messages et déclarations sur les médias officiels. Au regard de cette modification, le nombre de partis qui respectent la nouvelle disposition a été rehaussé à trois, au lieu d'un seul précédemment, lorsque la loi avait prévu 75% de quota. Ces formations politiques sont : le parti Union pour la République (UNIR), qui a fait acte de candidature dans 94 des 117 communes (82%), l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC), dans 72 des 117 (63%), et la C14, dans 63 des 117 (55%).

Pendant la durée de la campagne, qui s'ouvrira le 17 juin prochain, il est accordé aux candidats de ces trois formations politiques 3 interven-

tions à Radio-Lomé, à Radio-Kara et à la Télévision Togolaise (TVT). La durée des émissions radiodiffusées ou télévisées est fixée en application des critères définis à l'article 13 du présent arrêté, à savoir 3 interventions de 5 mn au maximum. Pour la publication des messages dans le quotidien national Togo-Presse, il leur est réservé également 3 publications d'une 1/2 page.

Les autres partis politiques et listes de candidats indépendants se situant en dessous de 50% sont reversés dans les médias ou radios locaux,

à raison de 5 ou 6 radios désignées par région, y compris la Maritime, qui englobe Lomé commune, Agoè-Nyivé, Golfe et les autres préfectures. A l'occasion, le président de la HAAC, M. Pitalounani Télou, a rappelé que cette mission, conférée à son institution pour effectuer ce tirage au sort, tire sa légitimité du Code électoral, en son article 75. Celui-ci dispose, en effet, que « tout candidat ou liste de candidats dispose, pour présenter son programme aux électeurs, d'un accès équitable aux moyens officiels d'informa-

tion et de communication dans le respect des procédures et modalités déterminées par l'instance de régulation des médias ». Du reste, le président de la HAAC a informé aux partis politiques, regroupements de partis politiques ou listes d'indépendants, plusieurs autres dispositions auxquelles ils sont assujettis, dans le cadre du processus de ces élections locales. Ces dispositions sont liées notamment aux délais du dépôt des programmes des manifestations de la campagne électorale, des enregistrements des messages dans les radios et télévisions indiquées, de même que des textes à publier dans Togo-Presse. « La HAAC compte sur la franche collaboration des différentes formations politiques et candidats indépendants pour la bonne réussite de la couverture médiatique de la campagne électorale », a-t-il lancé.

togopresse



Pour le climat des affaires,  
encore un allègement fiscal!  
désormais, payez

**35 000 fCFA\***

sur toutes les opérations de mutations  
totales contre 4% de la valeur vénale  
auparavant



\* Droit forfaitaire représentant les droits d'enregistrement et de timbres et les droits de conservation foncière, le tout payé en une seule procédure

41, rue des impôts  
02 BP 20823 Lomé TOGO  
Tél : +228 22 53 14 00  
Email : otr@otr.tg

OTR - TOGO  
OTR - Office Togolais des Recettes  
OTR - Office Togolais des Recettes

8201  
8280  
ANTICORRUPTION

FEDERER POUR BATIR  
www.otr.tg

## Poursuite de la lutte contre la nuisance sonore au Togo: Six nouvelles églises interdites de toute activité

Malgré une longue période de deux ans de sensibilisation sur les nuisances sonores et en dépit de la fermeture de huit églises en mars dernier par la Police des cultes, certains lieux de culte continuent de troubler le repos de leurs riverains. Dans la droite ligne de la poursuite de cette lutte, six autres églises viennent d'être frappées par la même mesure de fermeture. La sortie rigoureuse de cette police dédiée aux cultes fait suite à des plaintes contre ces églises qui n'auraient pas voulu donner suite favorable aux observations faites par le directeur de la Police des Cultes.

A en croire ce dernier, des reproches avaient été faits à ces organisations religieuses



Chef d'escadron Béléyi Bediana, Directeur des cultes au Togo

concernant la nuisance sonore dont elles sont accusées par les riverains. En effet, à la suite des plaintes, des enquêtes ont été menées par les agents de la police des cultes. Les conclusions ont permis d'initier des conciliations pour

conscientiser les responsables de ces églises. Les églises concernées étaient 9 au départ à être averties. Suites aux observations, 3 d'entre elles ont réussi à revoir à la baisse leur décibel tandis que 6 autres ont « persévéré dans les comportements répréhensibles ». Le Directeur de la police des cultes a, dans un courrier, félicité les 3 églises qui ont renoué avec



Une des chapelles de Winner's Chapel au Togo fermée

la norme. Pendant ce temps, les 6 autres ont été priées de fermer la porte jusqu'à nouvel ordre. Il s'agit de l'Eglise Postérité Universelle d'Abraham d'Agoè-Kossigan, l'Eglise Pentecôte du Togo d'Agoè-Agbokopé, Winner's Chapel international (Avépozo), du Ministère international de prière du changement-temple changement (Avépozo), l'Eglise

Reflète de la gloire de Dieu-Temple Shama (Avédji) et de l'Eglise Jésus Le Agbe de Zossimé. La direction de la police des cultes, a une fois encore saisi l'occasion pour inviter les responsables des cultes à faire preuve de civisme et à respecter la loi régissant le secteur dans notre pays.

Daniel A.

## Production agricole au Togo : des chiffres encourageants

### Au total 3.498.418 tonnes de produits vivriers enregistrés

Suite de la  
page 5

Projet d'Appui au Secteur Agricole qui, dans une large mesure contribue à l'amélioration et au développement de la production agricole au Togo, est en bonne voie d'exécution, en général. Cependant des efforts restent à fournir dans certains volets du projet.

Des recommandations ont été formulées en vue d'un renforcement de la performance du projet à l'achèvement. C'est dans ce sens qu'il est recommandé au PASA de se pencher plus sérieusement dans les mois à venir, sur le reste des activités à mener avant sa clôture en juin 2020. Il s'agit entre autres, de la consolidation des acquis des activités déjà réalisées en lien avec la phase initiale, l'opérationnalisation du fonds de garantie, la recherche de la rentabilité des investissements dans la pisciculture, les élevages commerciaux et les sous-projets compétitifs, la préparation des travaux d'achèvement du projet en lien avec la nouvelle orientation et le Mécanisme incitatif de financement agricole

(MIFA). Ce dernier a principalement pour missions, l'élaboration des politiques adaptées au secteur agricole, l'application des outils de gestion des risques visant à attirer les compétences et acteurs clés par le biais d'incitatifs, puis la consolidation des maillons des différentes chaînes de valeur agricole. Il compte non seulement promouvoir les produits financiers et assuranciers adaptés au secteur agricole, mais aussi remédier à la fragmentation des chaînes de valeur agricole et faciliter le partage des risques entre les différents acteurs du secteur agricole. Le souci, c'est également de fournir une assistance technique aux institutions financières, aux PME/PMI et aux producteurs agricoles. Officiellement lancé le lundi 25 Juin 2018 à Lomé par le Chef de l'Etat Faure Gnassingbé, le MIFA a pour partenaires notamment le Président de la Banque Africaine de Développement (BAD), Dr Akinwumi Adesina, et celui du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) Gilbert Fossoun Hounbo.

Ricardo

## Renforcement des capacités de la productivité des universités publiques du Togo :

### Le Système des Nations Unies apporte son soutien

**Les premiers responsables des Universités Publiques du Togo (UPT) et ceux du Système des Nations Unies (SNU) au Togo ont signé, le mardi 11 juin dernier à Lomé, une convention de partenariat pour le renforcement des capacités de productivité des deux institutions étatiques d'enseignement. La cérémonie a été présidée par le ministre de l'Enseignement Supérieur Koffi Akpagana en présence des cadres des deux universités publiques.**

Ce partenariat de quatre ans se veut un cadre pour entretenir l'évolution continue et rapide des besoins en compétences. La signature de cet important partenariat

droite ligne du Plan National de Développement (PND) et l'atteinte des Objectifs du Développement Durable (ODD). Cet appui du SNU permettra à ces deux tem-



stratégique entre les universités publiques du Togo et le Système des Nations Unies (SNU), s'inscrit dans la

droite ligne du Plan National de Développement (PND) et l'atteinte des Objectifs du Développement Durable (ODD). Cet appui du SNU permettra à ces deux tem-

cherche pointu des enseignants-chercheurs. Les documents de l'accord ont été paraphés par le coordinateur du SNU au Togo, Damien Mama et les présidents des deux universités d'Etat à savoir, Prof Dodzi KOKOROKO pour l'Université de Lomé et Komlan SANDA pour l'Université de Kara. « Cette convention intervient au moment où le Togo a lancé son Programme National de Développement (PND) avec des ambitions précises, claires et réalisables », a indiqué Damien Mama à cette occasion. « Le sérieux et l'engagement des hautes autorités du pays nous obligent à changer de mode opératoire », a-t-il ajouté. Notons que le Système des Nations Unies composé de l'OMS, de la FAO, de l'UNICEF, du FMI et la Banque Mondiale, accompagne le Togo dans plusieurs domaines pour le développement intégral de la population.

Daniel A.

# PASSEZ AU TRÈS HAUT DÉBIT!



Le Très Haut Débit Fixe  
jusqu'à 100 Mbps

	VITESSE DE CONNEXION	FORFAIT*	VALIDITÉ
INTERNET HAUT DÉBIT (ADSL)	jusqu'à 2 Mbps	12 500 F	30 jours
	jusqu'à 20 Mbps	20 000 F	
INTERNET TRÈS HAUT DÉBIT (FTTH-FIBRE OPTIQUE)	jusqu'à 25 Mbps	25 000 F	
	jusqu'à 50 Mbps	30 000 F	
	jusqu'à 100 Mbps	49 000 F	

**FRAIS D'ACCÈS**

(Construction de ligne et activation)

25 000 F avec mise à disposition du modem routeur d'accès Internet

La Fibre Optique Togocom est déjà disponible ici :

- Baguida (Monument-Avépozo)
- Agoè Réserve
- Cité de Baguida (ancienne cité)
- Cité BOAD à Baguida
- Zone Pure Plage et Marcelo Beach
- Rond-point Port
- Ablogamé
- Rue de l'OCAM
- Boulevard Circulaire
- Assivito
- Kodjoviakopé
- Nyékonakpoé
- Tokoin SOTED
- Forever
- Nukafu
- Cité OUA
- Cité Millenium
- Résidence du Bénin
- Adawlato
- Hédzranawoé
- Kégué
- Sito Aéroport
- Pharmacie des Étoiles
- Adoboukomé
- Ancien CCF
- PNUD
- Tokoin Trésor
- Bvd GTA - Atikoumé
- Bvd Atikoumé - Totsi
- Bvd Totsi - Limousine
- Djidjolé
- GTA
- Supermarché Concorde
- Adidoadin
- Limousine
- Totsi
- Klikamé
- Agbalépédo
- Lomégan
- GTA
- Supermarché Concorde
- Djidjolé
- Avédji
- Cacavéli
- Anomé
- BKS 1
- Houmbi
- Bvd du 30 Août
- Avénou
- Avé Maria
- Boukarou
- Adidogomé
- Démakpoé
- Fiovi
- Minamadou
- Atiéjou

**FORFAIT ADSL**  
jusqu'à 20 Mbps

Le Haut Débit Fixe

- INTERNET ULTRA RAPIDE
- APPELS ILLIMITÉS
- LIBERTÉ TOTALE

Infos & réservations : **112 / 70 43 30 00**



(\*)Offres disponibles en zones éligibles et soumises à conditions.

Groupe TOGOCOM